

réforme des rythmes scolaires

Consultation des parents d'élèves d' Embrun



Ce document accompagne le questionnaire qui a été établi par des représentants de parents d'élèves d'Embrun (listes indépendantes, FCPE, PEEP) dans le but de mieux connaître les habitudes, les réflexions et les attentes des parents.

Les objectifs annoncés de la réforme

- Mieux répartir les heures de classe sur la semaine, en allégeant la journée de classe et en programmant les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration est la plus grande.
- Permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire avec une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.
- Les élèves auront accès à des activités sportives, culturelles, artistiques sur le temps scolaire libéré (TAP = Temps d'Activité Périscolaire).

Pourquoi changer ?

- Les journées contiennent trop d'heures d'enseignement
- Contrairement aux idées reçues, la semaine de 4 jours fatigue plus que la semaine de 5 jours
- Les pics de vigilance des enfants ne sont pas respectés

La nouvelle organisation de la semaine

La nouvelle organisation se définit localement en incluant des paramètres, comme :

- Le nombre d'heures d'enseignements sur la semaine reste de 24 h
- Aucune journée ne contient plus de 5h30 d'enseignement
- Des cours ont lieu le mercredi matin (ou le samedi matin sur dérogation)
- La répartition des heures d'enseignement et de périscolaire sera établie localement
- Les journées à l'école ne sont pas forcément toutes réparties de la même façon entre heures d'enseignement et heures périscolaires

Mise en place

- Concertation locale incluant les représentants des parents d'élèves démarrée ce printemps
- La possibilité d'élaborer un Projet Educatif Territorial
- Des décisions en 2013/2014 sur le projet, les actions et l'organisation
- Une mise en application dans les écoles en septembre 2014

Des constats

Des données nationales défavorables

- Les résultats des élèves français sont en chute depuis plusieurs années (tests PISA - OCDE)
- La France a les journées d'enseignement les plus longues
- La France est le seul pays à concentrer l'enseignement sur 4 jours

La nécessité de changer les rythmes

- L'organisation actuelle (6h d'enseignement quotidien et une semaine de 4 jours) fatigue les enfants.
- Le constat de la nécessité de changer les rythmes a été fait depuis longtemps par les chronobiologistes. La concertation nationale menée par le ministère en 2011 est arrivée aux mêmes conclusions
- La réforme des rythmes est un levier pour améliorer les apprentissages scolaires.

Des données issues de la chronobiologie

Rythmes de l'enfant

Les constats de l'Académie de Médecine

- L'enfant arrive fatigué à l'école (8h30) quelle que soit la durée de son sommeil la nuit précédente, puis il va augmenter progressivement ses capacités d'attention et d'apprentissage dans la matinée avec un pic vers 10 – 11 h, celles-ci vont ensuite diminuer en début d'après-midi et être à nouveau performantes vers 15 – 16 h

- Les semaines de 4 jours, 4 jours et demi ou 5 jours de classe ont fait l'objet de recherches qui montrent que l'aménagement hebdomadaire en 4 jours n'est pas favorable à l'enfant car celui-ci est plus désynchronisé le lundi et le mardi matin que dans la semaine habituelle de 4 jours et demi

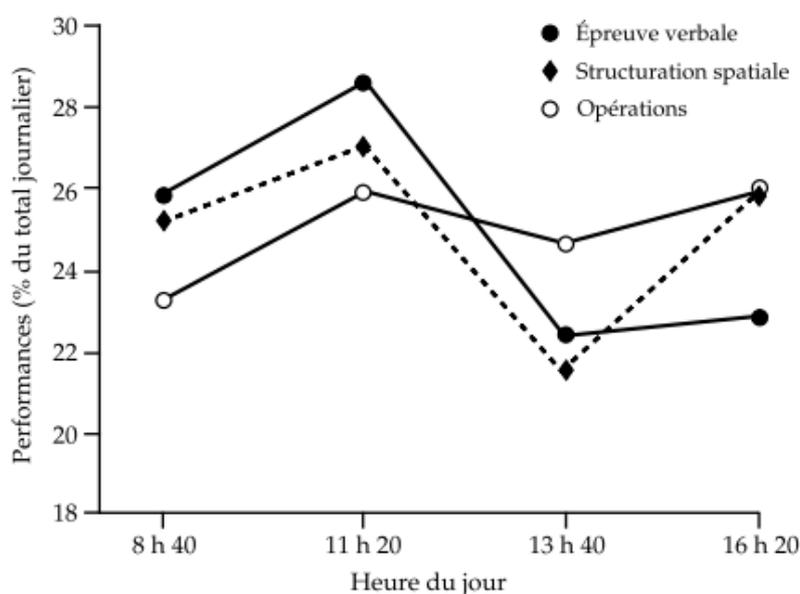


Figure 4.1 : Variations journalières des performances d'élèves de 10-11 ans à trois épreuves (verbale, structuration spatiale, calcul rapide/additions) (d'après Testu, 1994b)

(figure 4.4). L'inversion qui semblerait alors refléter un phénomène de désynchronisation est accompagnée d'une baisse du niveau de performances.

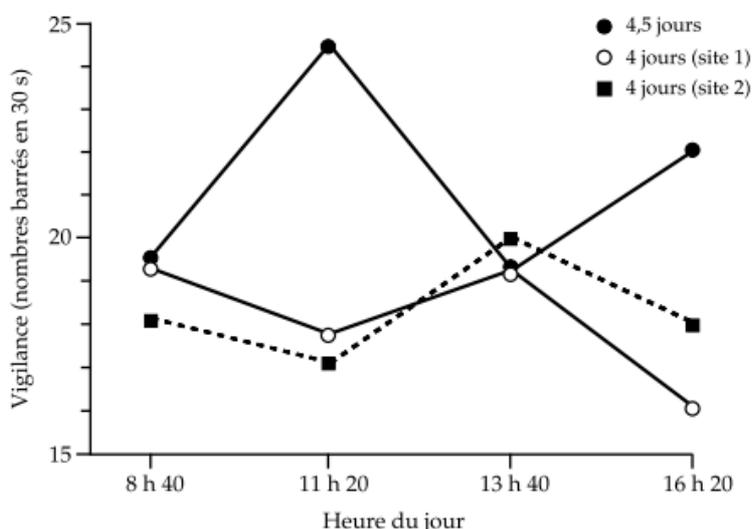


Figure 4.4 : Fluctuations journalières de la vigilance d'élèves de 6-7 ans travaillant 4 jours (2 sites géographiques différents) ou 4,5 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi matin) (d'après Testu, 1994b)

Maternelle et Primaire (Rapport INSERM 2001)

D'autres travaux conduits auprès d'enfants d'écoles maternelles et primaires (Testu,2000) permettent de constater qu'en moyenne section de maternelle(4-5 ans) la vigilance décroît entre le début et la fin de chaque séquence de 60 minutes d'enseignement (à un degré moindre entre 9 heures et 10 heures),la performance de la fin d'une séquence étant significativement inférieure à celle du début de la séquence suivante. Inversement, au cours moyen seconde année (10-11 ans), la vigilance progresse du début à la fin de chaque séquence de 60 minutes et, à l'exception du creux d'après-déjeuner, de la fin d'une séquence au début de la séquence suivante .

...

L'étude de l'interaction entre l'âge et la performance à l'épreuve de vigilance selon l'heure de la journée permet de concevoir des fluctuations à dominante ultradienne (rapides, donc) en moyenne section de maternelle et à dominante circadienne en CP (6-7 ans) et, surtout, au CM2 (10-11 ans)

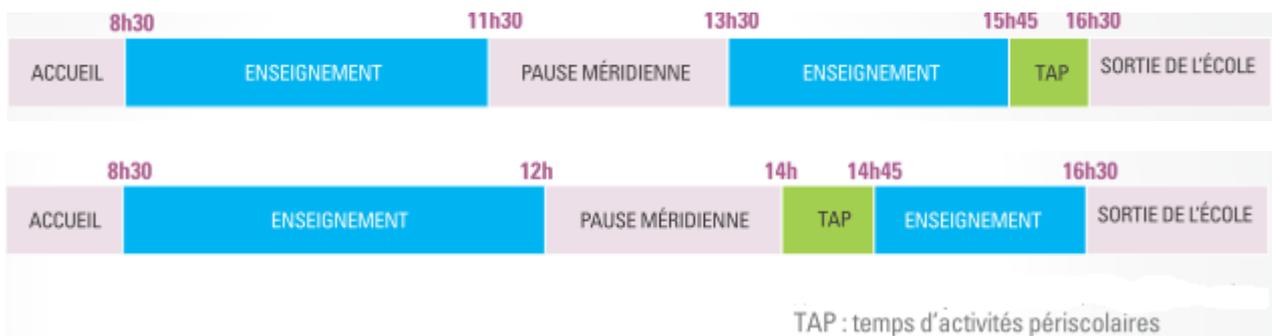
définitions :

Rythme circadien : Terme désignant un rythme biologique correspondant à une période d'environ 24 heures.

Rythme ultradien : Rythme dont la fréquence fait apparaître plus d'un cycle dans les 24 heures

Les organisations possibles de la journée et de la semaine

- La semaine devra comporter 24 heures d'enseignement comme aujourd'hui mais réparties sur 4 jours et demi.
- Sauf dérogation pour le samedi, la demi-journée d'école est fixée au mercredi matin.
- Selon les orientations retenues dans le projet éducatif mis en place, l'organisation de la journée entre heures d'enseignements et activités pourra être identique d'un jour sur l'autre ou différente. Exemples d'organisations possibles (parmi beaucoup d'autres) :



Transports, gratuité des TAP

- Les horaires de transports pourront rester tels quels ou être redéfinis dans le cadre du réaménagement de la semaine scolaire
- Les mairies ont l'obligation d'accueillir les enfants jusqu'à 16h30, quelque soit l'horaire de fin des heures d'enseignement.
- La gratuité des actions mises en place à l'intérieur de ces horaires dépend de la volonté des mairies.

La mise en place et le suivi

- La mise en place de la réforme est faite dans un cadre de concertation entre les différents partenaires, concertation qui est en cours à Embrun. C'est la raison pour laquelle les représentants des parents d'élèves, qui sont membres de la communauté éducative, vous sollicitent.
- Les collectivités territoriales ont la possibilité d'initier un Projet Educatif Territorial (PEdT) regroupant les différents partenaires afin de mettre en oeuvre le volet éducatif de la réforme.
- En 2013/2014, des schémas d'organisation de la journée scolaire seront proposés en conseils d'école, Le projet éducatif sera décliné en actions (dans le cadre d'un PEdT ou pas) puis devra être validé par l'inspection académique.
- La réforme s'appliquera à la rentrée 2014

L'utilisation de ce questionnaire

- Cette consultation permettra aux représentants des parents, et au delà à la communauté éducative, d'avoir une première photographie des habitudes, réflexions ou attentes des parents qui auront répondu.
- Le résultat de cette consultation sera rendu publique
- Les parents d'élèves élus dans les conseils d'école en septembre 2013 devront se prononcer définitivement sur les attentes en 2013/2014.

Pour en savoir plus



Le site du ministère pour toute l'information officielle :

www.education.gouv.fr

puis choix « **Rythmes scolaires** »

site avec de nombreuses ressources explicatives (fcpe 83) :

www.rythmes-scolaires-2013.org

Restitution du questionnaire

Le questionnaire est anonyme.

Il peut être remis selon les modalités inscrites sur celui-ci